

Titre Professionnel Menuisier Agenceur

<p>Le métier</p> <p>Le menuisier agenceur réalise l'ensemble des opérations liées à la fabrication et à la pose d'ouvrages d'agencement, à usage privé ou commercial. Le menuisier agenceur, sous le contrôle d'un responsable hiérarchique, définit les étapes de fabrication et établit des documents de fabrication. Il réalise les réglages des machines (conventionnelle ou à positionnement numérique) nécessaires à la conduite d'une production dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>Sur le chantier, le menuisier agenceur intervient dans l'habitat individuel/collectif et espaces professionnels (magasins, banques, lieux institutionnels...). Il installe et équipe des mobiliers d'aménagement et d'agencement (dressings, cuisines, banque d'accueil, mobilier de restaurant...). Il travaille dans des entreprises de taille variable sur tous les postes mais de plus en plus avec une organisation de type industrielle. Il travaille le plus souvent debout dans des locaux assez bruyants</p>	<p>Programme</p> <p>Le titre professionnel Menuisier Agenceur se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).</p> <p>CCP1 : Réaliser un aménagement d'espace à usage d'habitation CCP2 : Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation CCP3 : Fabriquer et installer un agencement d'espace à usage professionnel</p> <p>Période entreprise</p>
<p>Prérequis</p> <p>Projet Professionnel Validé Maîtrise des savoirs de base (lire écrire compter) Bonne représentation du métier Sens du travail en équipe</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>L'ensemble des modules permet d'accéder au titre professionnel de niveau III (CAP/BEP)</p> <p>Les évaluations ont lieu en contrôle continu tout au long de la formation de façon à en enrichir le livret d'évaluation en cours de formation.</p> <p>Ces évaluations sont destinées à assurer l'apprentissage des blocs de compétences et à procéder à des remédiations si nécessaires Elles peuvent avoir lieu à l'écrit, à l'oral ou en fabrication atelier</p>
<p>Modalités d'admission et délais d'accès</p> <p>Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique, tests écrits et entretien Délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>12</p>
<p>Objectifs</p> <p>Être diplômé du Titre professionnel Niv III (CAP/BEP) Code TP-00288</p>	<p>Public</p> <p>Tout public répondant aux prérequis</p>
<p>Moyens et méthodes pédagogiques</p> <p>Enseignement en présentiel en atelier menuiserie mais aussi en salle de cours. Possibilité de cours sur chantiers de pose. Individualisation des enseignements suivant le niveau de chacun</p>	<p>Validation</p> <p>Titre Professionnel Ministère du travail de niveau III au RNCP (CAP :BEP) Code NSF : 234 S Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie. Validation partielle ou totale suivant le nombre de CCP obtenus. Possibilité de repasser les CCP manquants pour valider le titre</p>
<p>Suite de parcours</p> <p>Possibilité de poursuite en formation de niveau BAC en cycle initial ou en alternance</p>	<p>Durée</p> <p>875 heures en centre 140 heures en entreprise</p>
<p>Contact et accessibilité</p> <p>VALAREP Dampierre Formation – 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes Accès pour les personnes à mobilité réduite Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation</p>	<p>Tarif</p> <p>12,68 € TTC /heure en centre Formation gratuite, rémunérée (ASP ou AREF) et financée par le Conseil régional Hauts de France pour les demandeurs d'emploi</p>
<p>Dates et modalités de contact</p> <p>Du 04/10/2021 au 12/05/2022 Contact : Valarep Tel :03 27 21 58 58 Mail : valarep@valarep.fr</p>	<p>Résultats de la dernière session</p> <p>Taux de satisfaction stagiaires : 96% Taux de réussite à l'examen : 60% et 25% de validation partielle Taux d'accès à l'emploi dans les six mois : 38%</p> <p><small>Source : Issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action, année 2020/2021</small></p>